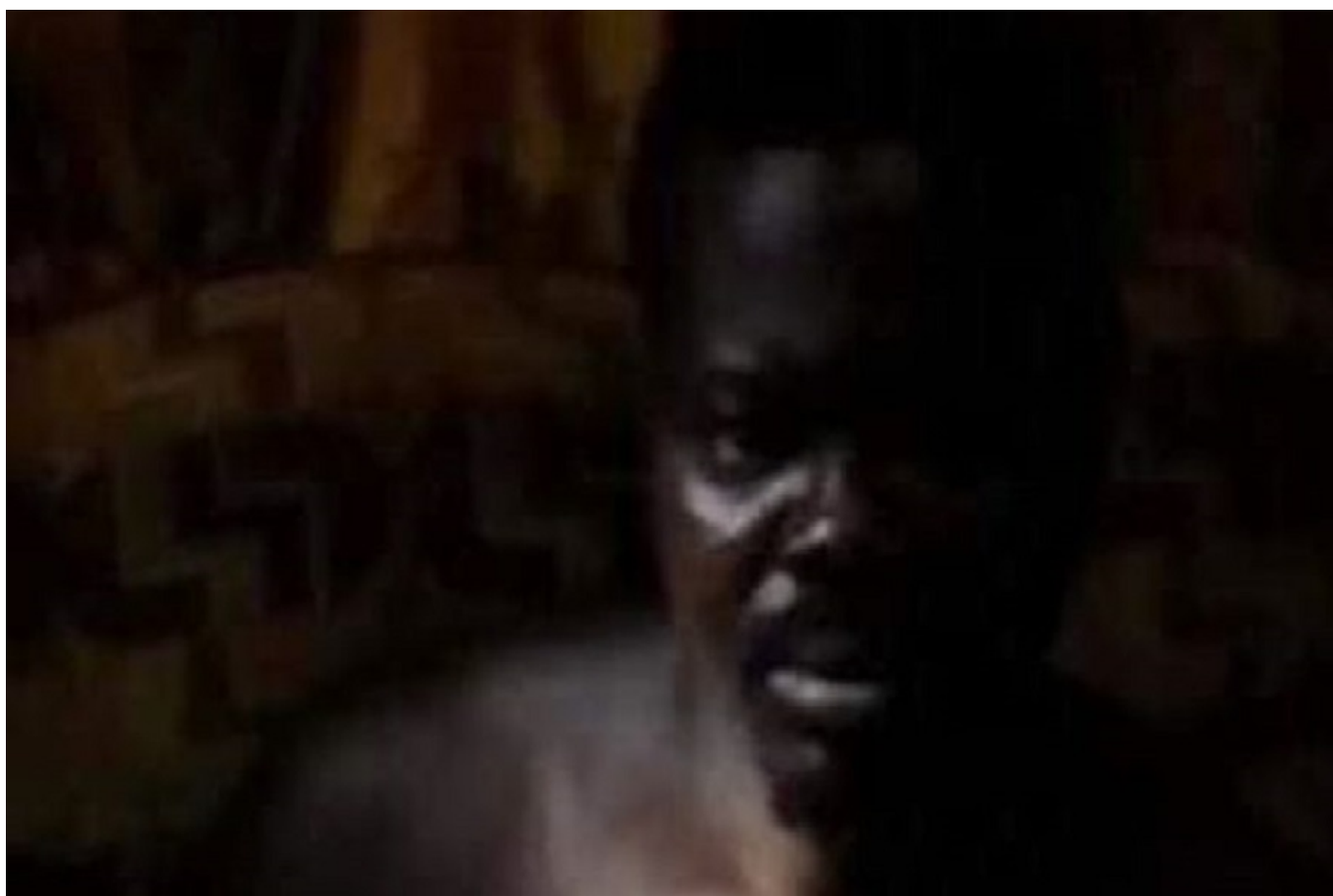




Le tribunal de Yaoundé a rejeté une demande de mise en liberté sous caution déposée par les avocats du premier vice-président du mouvement pour la renaissance du Cameroun, Mamadou Mota.

Mamadou Mota purge actuellement une peine de deux ans d'emprisonnement après avoir été reconnu coupable par le tribunal d'Ekounou à Yaoundé. Il est accusé d'avoir joué un rôle décisif dans les soulèvements de Kondengui.

Pour sa part, le vice-président du MRC a par contre rejeté les accusations et ses avocats ont déposé un appel pour sa libération immédiate ; une demande qui a été rejeté jeudi par la cour d'appel de Mfoundi.

Malgré une décision présidentielle abandonnant toutes les charges contre les partisans du MRC devant les tribunaux militaires, Mamadou Mota est resté en prison car il a été condamné par un tribunal civil.